



La Lettre républicaine

n°3
novembre
2004

du groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

Sommaire

- **Edito**, par **Guillaume Vuilletet**
- **Présentation des élus MRC**, p.2

Séance des 18 et 19 novembre 2004

- **Intervention de Daniel Guérin**, sur le traitement des déchets dans le cadre du transfert de compétences Etat-région, p.3
- **Intervention de Nicole Morichaud**, sur le dispositif d'appui à la création et au fonctionnement de structures type « couveuses d'activité » p.3
- **Intervention de Rachid Adda**, sur le dispositif cadre concernant la promotion des valeurs du sport et de l'olympisme, p.4
- **Intervention de Daniel Guérin**, sur la résolution présentée par le groupe UMP « Pour des transports équitables en Ile-de-France », p.4
- **Intervention de Nicole Morichaud**, sur le dispositif cadre relatif à des projets d'information sur l'emploi, p. 5
- **Question orale de Nicole Morichaud**, sur la filière automobile en Ile-de-France p.5 et réponse de **Jean-Paul Huchon**, p.6
- **Intervention de Guillaume Vuilletet**, sur le rapport sur les orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France, p.7
- **Intervention de Guillaume Vuilletet**, sur le rapport sur les orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France, p.7
- **Amendement du groupe MRC** sur la francophonie, p.8
- **Amendement et Communiqué de presse du Groupe MRC**, sur le rapport « cadre » pour une démocratie de participation en Ile-de-France, p.8 et 9
- **Lettre ouverte de Rachid Adda à Robert Penalva**, directeur de La Poste du Val d'Oise, p.10

Edito

par **Guillaume VUILLETET**,
Président du groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

En cette fin d'année 2004, le groupe MRC peut déjà prendre un peu de recul sur son action au sein du Conseil régional depuis les élections de mars 2004.

Réjouissons-nous d'un premier constat : nous ne vivons pas sur une autre planète. La cohérence et la solidité de nos analyses et de notre pensée s'inscrivent aisément dans le cadre des politiques régionales. Nous pratiquons tous les jours le slogan des altermondialistes « penser globalement, agir localement ».

La dernière séance du Conseil régional qui s'est déroulée les 18 et 19 novembre derniers illustre bien la rigueur, l'exigence, la vigilance constante des élus MRC. Nous saluons volontiers les bonnes idées, les bonnes initiatives de la majorité, à laquelle nous appartenons, de ce Conseil régional. Mais en y apportant toujours notre préoccupation de l'intérêt général, notre exigence de rigueur, notre souci de cohérence. Ainsi en témoignent nos interventions sur l'emploi, le traitement des déchets, le sport, l'industrie, les transports, l'action internationale...

En revanche, nous n'hésitons pas non plus à marquer nos désaccords, à défendre nos valeurs et nos principes contre les modes et l'air du temps. Ainsi en témoigne notre intervention et notre communiqué de presse sur la démocratie de participation et plus précisément sur le danger des manipulations dont sont l'objet les valeurs républicaines.

En témoigne l'épisode singulièrement confus autour des deux amendements de notre groupe sur le projet de Conseil régional de l'égalité. Ce dispositif prévoyait la « promotion de la diversité » à laquelle l'un de nos amendements a opposé le « respect de la diversité et la promotion du vivre-ensemble ». Le président Jean-Paul Huchon est intervenu en défense de notre position ce qui a permis à cet amendement d'être adopté. Notre amendement visant à renommer ce « Conseil régional de l'Egalité » en « Conseil régional de l'Egalité républicaine » a été violemment rejeté autour d'une interprétation hasardeuse du mot « républicain », malgré le soutien des groupes PS et PRG.

Cette cohérence de notre pensée et de notre action pourrait n'être qu'une posture. Nous pensons au contraire que la prévisibilité des élus est un fondement de la démocratie. Le peuple nous a confié un mandat, pas un privilège. Il attend donc de nous une action cohérente avec notre discours.

Ceci n'est pas, bien entendu, une ode au dogmatisme. Mais le brouillage constant des lignes au nom d'un prétendu pragmatisme, est fatal à la démocratie, à la confiance que le peuple met dans ses représentants. Notre mandat n'est pas limité à la gestion des affaires courantes. Il porte aussi en lui la définition et l'orientation générale de l'ensemble des politiques auxquelles nous participons.

Le prochain Conseil régional aura lieu les 15 et 16 décembre prochains. Encore une fois, nous rendrons compte devant vous de notre action, de nos positions. Et en 2005 encore, nous manifesterons notre fidélité à nos principes, à nos valeurs, dans une action exigeante et constructive.



Jean-Luc Laurent, 47 ans, Vice-président du Conseil régional chargé du logement et de l'action foncière, maire du Kremlin-Bicêtre.

Département : Val-de-Marne



Nicole Touquoy-Morichaud, Vice-présidente de la commission Développement économique et de l'emploi, et membre de la commission Formation professionnelle et de l'apprentissage, Département : Yvelines



Daniel Guérin, 41 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions Finances, administration générale et plan, et Développement social, économie solidaire, santé et handicap.

Département : Seine-et-Marne.



Guillaume Vuilletet, 37 ans, Président du groupe MRC, membre des commissions Actions internationales et affaires européennes, et Culture, nouvelles technologies de l'information et de la communication. Département : Hauts-de-Seine.



Rachid Adda, 37 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions Aménagement du territoire, et Sports, loisirs et tourisme. Département : Val d'Oise.



Christophe Lepage, 35 ans, membre des commissions Logement et action foncière, et Politique de la ville et sécurité. Département : Essonne.



Eric Ferrand, 45 ans, adjoint au maire de Paris chargé de la Vie scolaire, et l'aménagement des rythmes de vie scolaire, membre de la commission Lycées et politiques éducatives. Département : Paris

Quelques définitions

Question orale : Les conseillers régionaux ont le droit d'exposer en séance du conseil régional des questions orales ayant trait aux affaires de la région.

Les questions sont rédigées par écrit et déposées au secrétariat général, 48 heures avant la séance.

Elle est exposée en début de séance en un maximum de 5 minutes. Le (la) président(e), ou le (la) vice-président(e) qu'il désigne, répond immédiatement. Il n'y a aucun débat. La question et la réponse sont publiées in extenso dans le procès-verbal des séances plénières du conseil régional.

Intervention : Le (la) président(e) dirige les débats. A tout moment, il peut-être suppléé dans ses fonctions par un(e) vice-président(e).

Aucun conseiller ne peut intervenir sans préalablement s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au (à la) président(e). La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes, conformément aux propositions de la conférence des présidents. (...)

Amendement : Tout(e) conseiller(e) régional(e) a le droit de présenter des amendements aux textes soumis au vote du conseil régional et de la commission permanente. (...) Les amendements doivent être motivés, rédigés par écrit, signés par l'un des auteurs et préciser le texte auquel ils se rapportent. Ils doivent s'appliquer effectivement à ce texte ou, s'agissant d'un article, paragraphe ou alinéa additionnel, être présentés dans le cadre du texte soumis à la délibération. En outre, les sous-amendements ne peuvent avoir pour effet de contredire le sens des amendements auxquels ils s'appliquent.

Source : règlement intérieur du Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour contacter le groupe MRC

Béatrice Desmartin, secrétaire générale du groupe MRC : 01 53 85 63 02 - fax : 01 53 85 70 99



Le traitement des déchets dans le cadre du transfert de compétence Etat-région

Le transfert de compétence de l'Etat à la région du traitement des déchets permet une réorganisation de ce secteur. Il apparaît que cette activité se trouve concentrée sur un nombre limité de communes qui traitent des quantités toujours croissantes de déchets. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'opérer un rééquilibrage géographique cohérent permettant de limiter les nuisances et d'améliorer le traitement des déchets. Le groupe MRC soutient la révision du PREDIS et l'élaboration du PREDMA qui vont dans ce sens.

Intervention de Daniel Guérin dans le débat général

Les orientations politiques qui inspirent le rapport qui nous est présenté recueillent l'approbation et le soutien des élus du Groupe MRC et Apparenté.

Je ne reviendrai pas, faute de temps, sur chacune des propositions d'actions qui sont faites ici et qui visent à écrire une page nouvelle et ambitieuse du traitement des déchets en Ile-de-France, dans le cadre de cette nouvelle compétence et de notre politique volontariste de développement durable.

Je me contenterai donc de 2 remarques.

La première porte sur l'importance de la prise en compte de ces questions dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDRIF dont nous sommes saisis. La Région devra y veiller.

La seconde, est en lien direct avec l'un des objectifs affichés dans ce rapport : il faut rééquilibrer

territorialement les implantations de la filière de stockage et, ajouterai-je, de traitement des déchets en Ile-de-France.

Il serait intolérable que des territoires, à l'image de ce qui est en train de se passer à Villeneuve le Roi, commune que je connais bien, deviennent les « poubelles » de l'Ile-de-France par l'excessive concentration, dans leurs zones d'activité, de structures de stockage et de traitement de déchets. Ces situations sont bien sûr les conséquences des choix politiques des municipalités en place. Mais la région, en esquissant des actions de coordination et d'harmonisation doit pouvoir contrecarrer ces situations insupportables.

A ce titre, la révision du PREDIS et l'élaboration du PREDMA devront permettre à la Région de peser en faveur de ce rééquilibrage.



Dispositif d'appui à la création et au fonctionnement de structures type « couveuses d'activités »

Ce dispositif a pour objet de soutenir chômeurs ou bénéficiaires du RMI dans la création de leur entreprise. Il prévoit des conseils dans la définition des projets, une aide à l'installation, des formations... afin d'optimiser la viabilité des entreprises ainsi créées. Le débat porte ici sur l'implantation territoriale de ces structures, sur le développement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire et sur les critères d'attribution de l'aide régionale. entre nouvelles structures et structures déjà existantes.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Ce rapport découle du plan emploi présenté en juin dernier à notre assemblée et il nous propose d'ajouter un nouveau volet à l'éventail des aides déjà offertes pour la création d'entreprises en Ile-de-France.

C'est à la fois un échelon supplémentaire qui s'inscrit dans le prolongement de la loi du 1^{er} août 2003, certains incubateurs jouent déjà le rôle de couveuses d'activités, mais aussi une ouverture vers l'économie sociale et solidaire par des financements accrus pour ce type de projets.

Une rapide recherche permet de voir qu'en Ile de France plus de 30 Boutiques de gestion hébergeant des couveuses d'activités existent déjà ainsi que plusieurs autres structures. La région finance annuellement des Associations comme

l'ADIE qui s'adressent aux publics décrits dans le rapport. Le FSE finance également sur trois ans des micro-projets présentés par des associations comme l'ARDEVA que soutient également la Région. Vous estimez cependant que la répartition de ces outils est très inégale sur le territoire ce qui amène à proposer un maillage plus efficace par l'annonce de mesures incitatives.

Favorables à ce projet nous souhaiterions cependant que la création de nouvelles associations et que la définition des couveuses financées soit mieux précisée.

En effet, la couveuse d'activités éligible doit-elle, pour bénéficier de la subvention majorée, n'offrir que des activités relevant de l'économie sociale et solidaire ou bien sera-t-elle aidée par une subvention majorée même si un seul projet de ce type est hébergé ?

Comment empêcherons-nous des couveuses de se créer et donc de demander à bénéficier de subventions dans des départements déjà pourvus ? Avez-vous prévu d'assortir la délibération d'une liste de communes dans lesquelles nous désirons voir créer ces structures ? Quel pouvoir avons-nous pour limiter ou choisir les lieux d'implantation de structures associatives ?

Il sera également difficile d'expliquer aux couveuses existantes qui accueillent les publics visés par notre délibération et dont certains projets relèvent de l'économie sociale et solidaire, qu'elles

ne pourront pas bénéficier des subventions réservées aux couveuses nouvellement créées alors que le travail réalisé est identique.

Tous ces points nous amènent à souhaiter qu'un inventaire soit fait dès le début de l'année 2005 sur l'ensemble des organismes hébergeant ou initiant des couveuses d'activités afin d'avoir une réelle visibilité de notre action à travers les nombreuses associations spécialisées dans ce domaine, que nous aidons déjà, et pouvoir réserver les crédits à des projets sérieux, réellement porteurs d'avenir.



Dispositif cadre concernant la promotion des valeurs du sport et de l'olympisme et l'accompagnement des sportifs de haut niveau franciliens olympiques et paralympiques

Le groupe MRC juge ce dispositif très pertinent, mais demande qu'il bénéficie à la jeunesse dans toute sa diversité : élèves, associations sportives mais aussi aux jeunes travailleurs...

Intervention de Rachid ADDA dans le débat général

Le groupe MRC votera cette délibération qui concilie, à la fois, une aide aux sportifs de haut niveau, qui ont souvent, pour des raisons financières des difficultés à concilier leur pratique sportive et leur vie professionnelle, et la promotion des valeurs du sport et de l'olympisme.

D'autant qu'ici le terme de promotion est celui qui convient vraiment.

Promouvoir les valeurs de l'Olympisme et du sport comme le respect de l'adversaire, la valorisation de l'effort collectif ou individuel, la

fraternité est un moyen à ne pas négliger pour faire valoir des valeurs humaines essentielles auprès des jeunes qui ont besoin de repères pour construire leur personnalité.

Nous espérons que ce dispositif, au delà d'une déclaration de principe, s'adressera à la jeunesse dans toute sa diversité : aux lycéens et aux apprentis via les lycées et les CFA mais aussi jeunes de nos quartiers peut-être par l'intermédiaire des associations notamment sportives ou des missions locales.

Nous souhaitons aussi que ce dispositif pertinent s'inscrive dans la durée, au delà des circonstances de la candidature de Paris pour les JO de 2012.

Résolution présentée par le groupe UMP

« Pour des transports équitables en Ile-de-France »

Cette résolution avait pour objet d'ouvrir le débat sur le coût des transports en Ile-de-France. Le prix du titre de transport étant déterminé par la distance parcourue, les habitants de la grande couronne s'en trouvent pénalisés.

En 2005, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) sera transféré de l'Etat à la Région. S'ouvrira alors le vrai débat sur la tarification des transports régionaux.

Intervention de Daniel Cuérin dans le débat général

La délibération proposée par le Groupe UMP soulève c'est vrai, de bonnes questions. Celle de la solidarité entre les territoires franciliens. Celle, aussi, du double handicap imposé aux familles les moins favorisées par l'éloignement de leur lieu de travail et de leur lieu de résidence. Ce double handicap d'un temps de trajet accru et de la surcharge financière des coûts des transports qui leur est ainsi imposée.

En revanche, votre projet Monsieur KAROUTCHI apporte à ces vraies questions des réponses hasardeuses. La situation inacceptable faite aujourd'hui à ces familles résidant en particulier en grande couronne, est d'abord la conséquence des politiques foncières de certaines communes limitrophes de Paris.

Elle est aujourd'hui, aussi, le résultat de la politique tarifaire imposée par l'Etat en charge jusqu'alors du STIF et fondée sur la distance plutôt que sur la péréquation et la solidarité.

J'avais pensé, au nom de mon groupe, amender ce projet.

Mais je me suis vite aperçu que c'était impossible tant la façon de poser les problèmes dans cette résolution était biaisée.

En revanche, nous souhaitons qu'ait lieu ici, le moment venu, un véritable débat sur les conditions du transfert du STIF, qui devra permettre d'évoquer notamment les problèmes soulevés par ce projet de rapport.

Dispositif cadre relatif à des projets d'information sur l'emploi

Le Conseil régional apporte son soutien financier aux manifestations publiques d'information sur l'emploi qui se déroulent en Ile-de-France. Le succès de ces manifestations a pour effet leur multiplication. Ceci suppose donc un choix dans les manifestations auxquelles le Conseil régional apportera son soutien.

Le groupe MRC demande donc une évaluation précise et une définition rigoureuse du cahier des charges qui guidera les choix de la Région.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Toutes les enquêtes montrent depuis des années que la multiplicité des structures, organismes, associations, tant locales que régionales ou nationales sont un facteur aggravant pour la personne en recherche d'emploi ou d'une aide. A qui s'adresser ? Qui peut répondre à mon cas personnel ? Comment remplir un dossier ? Voilà les questions posées et qui bien souvent découragent au lieu d'aider.

Une solution peut consister dans l'organisation de forum pour l'emploi comme celui qui s'est déroulé récemment à Paris et auquel la région a participé, l'afflux des demandeurs mais aussi la présence des entreprises proposant des postes a montré que l'espoir de trouver un emploi avait joué et que l'information avait été efficace. Par contre, les colloques, bureaux d'informations, sites internet ne répondent pas à la demande des plus fragiles et des moins formés qui n'espèrent rien des campagnes d'information sur l'emploi en Ile de France.

La fréquence des manifestations et la sollicitation faite auprès des services de la Région pour les financer obligent à une certaine rigueur

pour éviter les critiques sur les choix opérés. C'est l'objet de ce dossier et nous pouvons le comprendre.

Malgré tout, nous souhaitons vivement que les critères de choix qui prévaudront s'appuient sur un cahier des charges précis.

Il serait souhaitable de préciser dans le règlement d'attribution des aides, que la Région ne pourra financer que des manifestations ciblées sur des publics prioritaires et des thématiques porteuses (par exemple celles définies par l'ARD) rassemblant le plus possible des partenaires concernés (entreprises, financiers, organismes d'Etat) afin de répondre au mieux aux attentes des participants. Une évaluation précise devra être effectuée sur le déroulement des manifestations subventionnées.

En outre, il serait certainement nécessaire de revoir et de développer nos participations à des organismes pérennes et reconnus comme la Cité des métiers et les Maisons de développement économique et de l'emploi, ou à la mise en place des groupes de Coopération territoriale à travers lesquels le partenariat public privé permet de trouver des issues positives au douloureux problème du chômage.

La filière automobile en Ile-de-France

Face à la concurrence mondiale dans le domaine de la production, la filière automobile en Ile-de-France observe aujourd'hui un ralentissement lourd de menaces sur l'emploi et le développement économique de notre région. Le groupe MRC considère que cette situation appelle une évaluation et des mesures exigeantes pour le maintien de l'activité industrielle de ce secteur dans notre région.

Question orale de Nicole Morichaud

L'emploi dans notre Région a été l'une des priorités de notre programme, priorité reprise avec la création des premiers emplois-tremplins lors de notre dernière séance. La filière automobile est un fleuron de notre industrie régionale, elle place l'Ile-de-France au quatrième rang mondial. Cependant pour s'adapter à la concurrence, cette branche industrielle a tendance à se redéployer et

à délocaliser ses activités de production vers les pays de l'est car la région Ile de France ne figure pas parmi les sites jugés les plus propices à la production en raison des coûts de main d'œuvre et d'approvisionnements et des services annexes.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur la situation des effectifs de l'usine Renault de Flins : 8 550 salariés au 31 décembre 1993 auxquels

s'ajoutaient 479 intérimaires représentant 5,6% de l'effectif CDI 4 751 salariés au 30 juin 2004 auxquels s'ajoutent 888 intérimaires représentant 18,69% de l'effectif CDI.

Cette baisse d'effectifs constante est préoccupante car elle s'accompagne du projet de la Direction de fabriquer à Flins un futur véhicule sur une seule ligne plaçant l'usine en situation de sous production pouvant mener à la fermeture du site et à l'implantation d'unité de production dans des pays à plus faible coût de main d'œuvre.

Il nous semble évident, comme l'analyse fort bien l'IAURIF dans son étude sur la filière automobile en Ile-de-France, que le maintien de l'ensemble des fonctions de production, de recherche et de commandement est un préalable à la consolidation et à la pérennisation de la filière automobile francilienne. Les fonctions de production sont les plus fragilisées.

Nous devons nous rappeler les très nombreuses fermetures de PME après la disparition dans notre région des industries de l'armement, faute d'avoir su prévoir cette mutation ; le départ d'un site de production entraînerait la perte de

plusieurs fournisseurs dans des délais très brefs car trop dépendants du secteur automobile alors que leur savoir-faire pourrait pourtant bénéficier à d'autres filières.

Certaines régions, la Bretagne par exemple ou à l'étranger la Bavière, l'Etat du Michigan, ont pris des mesures pour renforcer leur potentiel d'innovation tout en maintenant la production automobile grâce à des actions de formation par exemple. Des exemples de ces bonnes pratiques figurent dans l'étude de l'IAURIF de septembre dernier.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'accepter de réunir une structure rassemblant les constructeurs et des représentants de la Région et de l'Etat afin d'étudier les solutions mises en œuvre par d'autres et de trouver les moyens, non seulement de préserver les emplois existants, mais d'en créer de nouveaux par des formations en alternance donnant une perspective d'emploi stable et un déroulement de carrière correct aux jeunes de nos bassins d'emplois dans une dynamique de croisements technologiques indispensables à notre région.

Réponse de Jean-Paul Huchon

La filière automobile occupe une place prépondérante dans l'industrie francilienne : outre les deux grands constructeurs nationaux, cette filière regroupe en effet 400 établissements et près de 100 000 emplois, soit 13% de l'emploi industriel régional.

Les deux grands constructeurs nationaux regroupent à eux seuls 63 000 salariés. Conscient de l'importance de ce pan de l'industrie pour l'économie et l'emploi franciliens, j'ai saisi l'IAURIF afin d'approfondir les enjeux de cette filière : les conclusions ont été rendues en septembre 2004.

Il en ressort que notre région est le quatrième pôle automobile mondial, et le premier en Europe. Une position remarquable qui est le fruit tout à la fois de la présence de deux constructeurs avec leurs sièges sociaux dans notre région, mais aussi d'un réseau très important de sous-traitants de rang 1 et de rang 2. Et je me réjouis de l'annonce récente par le groupe Renault de la création de 10 000 emplois, simultanément à d'autres projets de recrutement du groupe PSA.

Je me suis rendu au Mondial de l'Automobile le 7 octobre dernier afin d'y rencontrer les principaux acteurs du secteur. A cette occasion, j'ai pu développer devant eux les perspectives d'un programme de soutien régional à la dynamique industrielle de l'ensemble de la filière. Je rejoins évidemment les préoccupations évoquées dans votre question d'actualité, en particulier celle du maintien des emplois de production et de la qualification des personnels.

Les engagements de l'Exécutif portent sur la mise en œuvre, dès 2005, d'une politique régionale plus structurée en faveur des filières industrielles à enjeux, en lien avec l'Agence Régionale de Développement. J'ai donc fait des propositions

concrètes visant à soutenir les efforts d'innovation et de formation professionnelle, tout en facilitant le rapprochement entre grands groupes, PME et TPE (constructeurs, équipementiers et sous-traitants).

Le soutien à l'appropriation et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication sera l'un des vecteurs de ce rapprochement.

Je propose que la filière automobile soit l'une des filières prioritaires que nous soutiendrons. Pour renforcer encore les possibilités de développement de cette industrie, un partenariat interrégional pourrait être noué à l'échelle de la Vallée de la Seine. J'ai d'ailleurs rencontré mes deux collègues Présidents des Conseils Régionaux de Haute et Basse Normandie qui pourraient porter ce projet avec nous dans le cadre des futures pôles de compétitivité. Vous savez qu'il en est prévu une vingtaine en France, et notre Région en espère de deux à quatre sur son territoire. Vous citez aussi, à juste titre, Flins et le département des Yvelines dans votre question ; c'est encore une illustration de mon propos sur le caractère structurant de cette filière en terme d'aménagement du territoire.

Daniel BRUNEL a déjà pris une initiative de même nature en soutien à la filière aéronautique. Trois ateliers ont permis de rassembler tous les acteurs concernés : partenaires sociaux, entreprises, organismes de recherche et de formation afin d'identifier préoccupations et solutions. Je lui demande de mettre en place prochainement le même dispositif pour la filière automobile.

Le déploiement de cette politique à l'échelle régionale permettra d'améliorer la compétitivité individuelle et collective des entreprises industrielles franciliennes.



Rapport sur les orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France.

Le Conseil régional d'Ile-de-France mène un ensemble d'actions internationales telles que l'octroi de bourses pour les étudiants des zones de coopération partenaires ou les subventions aux infrastructures à l'étranger (écoles, hôpitaux...). Le groupe MRC soutient ces politiques tout en souhaitant qu'elles s'inscrivent dans un cadre cohérent et efficace et qu'elles disposent des moyens de leurs ambitions.

Intervention de Guillaume Villetet dans le débat général

Je souhaite en premier lieu, comme je l'ai fait hier avec Claire Villers, remercier Janine Haddad et Jean-Félix Bernard pour la rigueur et l'ampleur du travail commun réalisé.

Nous nous retrouvons sur ce texte mais nous savons – encore davantage depuis hier soir – que les mots n'ont pas toujours le même sens, ni la même lecture. C'est donc une lecture républicaine que j'essaierai d'en faire. Nous verrons qui s'y retrouvera.

L'action internationale de notre région pose trois questions : sa légitimité, son efficacité, son intérêt pour l'Ile-de-France.

Sa légitimité d'abord. J'entends le grand dessein de solidarité que notre région entend porter. Les mots décrivent, les mots expliquent mais les mots ne font qu'habiller. Le fait que l'action régionale s'inscrive dans un cadre de solidarité est une condition nécessaire à la légitimité mais ce n'est pas une condition suffisante. La politique de la Nation en matière de coopération mérite, c'est un euphémisme, un examen critique. Mais si ce n'est pas là le lieu de ce débat, au moins pouvons-nous convenir que c'est d'abord à ce niveau que doit se mener une politique de coopération qui s'appuie sur la valeur universelle de nos principes républicains.

Dès lors, sauf à considérer l'action internationale comme « les œuvres de la région » celle-ci doit justifier son cadre. C'est ce que vous faites : l'action que vous proposez est basée sur le tissu associatif francilien et les liens renforcés que nous bâtissons avec des régions partenaires.

La deuxième question est celle de l'efficacité. Certaines de nos coopérations sont exemplaires. Je pense pour la connaître davantage saluer évidemment notre coopération avec la région de Hanoï. J'en profite pour rappeler que c'est bien cette coopération qui a permis la signature du projet de tramway dans cette ville. Mais cette réussite doit nous permettre de regarder lucidement la réalité d'autres coopérations dont la réussite est moins patente. Cela ne sert à rien de maintenir des partenariats sans contenu.

Enfin, l'intérêt de l'Ile-de-France. Notre action n'a pas pour vocation de promouvoir le rayonnement de l'Ile-de-France au sens où nous pourrions comprendre le rayonnement de la France. En revanche, ces liens, ces coopérations sont des cadres de partenariat, c'est-à-dire d'échanges réciproques. Cela concerne le domaine économique, le lien social et culturel. A ce titre, nous aimerions vous faire part de notre souhait que nos partenariats s'entendent, au niveau du Maghreb, vers l'Algérie et la Tunisie.

En conclusion, je voudrais simplement dire que la meilleure des politiques plie devant l'absence de moyens. L'ambition que nous affichons aujourd'hui se retrouvera dans le budget 2005, en particulier sur les budgets humains.

Pour me prêter au jeu des citations, je parodierais Brassens qui disait que le talent sans technique n'était qu'une sale manie. Une ambition sans moyens, c'est à peu près la même chose.

Rapport sur les orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France.

Le MRC soutient les actions internationales de la Région et particulièrement les programmes visant à développer la francophonie sous les aspects de politiques de livres, de logiciels... Le groupe MRC insiste sur la diffusion et le développement du français écrit sur les différents supports existants.

Intervention de Guillaume Vuilletet dans le débat général

Les fonds d'ouvrages français à l'étranger pour parler du livre sont souvent indigents et si le prix du livre se justifie à bien des égards, il est bâti sur une norme française et sur le pouvoir d'achat qui avec. Il est donc inaccessible pour des personnes vivant dans des pays à faible revenu. Par ailleurs, l'écrit ce n'est pas que le livre. Ce sont

aussi les logiciels. Si nous laissons place nette à la langue anglaise dans les supports informatiques, nous perdrons la bataille de la francophonie. Nous vivons dans une civilisation de l'image et du son. C'est très bien, l'image et le son, mais ça ne suffit pas à définir, à protéger ou à promouvoir une langue.

Amendement déposé par le groupe MRC sur la francophonie repris par l'exécutif

EXPOSE DES MOTIFS

Le soutien à la francophonie, entres autres sous sa forme écrite, doit être un objectif de la région. Or les actions entreprises par la région dans le soutien de la langue française écrite sont insuffisantes. Des actions de soutien, par le biais de livres ou de logiciels par exemple, pourraient être envisagées ; c'est pourquoi il est souhaitable que l'objectif de

soutenir la francophonie sous sa forme écrite, quel qu'en soit son support, soit énoncé de façon explicite.

Amendement :

Dans l'**Article 4**, ajouter :

- francophonie, « en particulier sous sa forme écrite »

Le rapport-cadre pour une démocratie de participation en Ile-de-France

Le rapport-cadre sur la démocratie de participation en Ile-de-France prévoit un ensemble de structures de représentation et de consultation des citoyens sur les politiques de la région. Parmi ces structures est prévue la création d'un Conseil régional de l'égalité composé d'organisations et d'individus engagés dans un combat pour l'égalité.

Le groupe MRC a déposé les deux amendements ci-dessous pour préciser et réaffirmer la conception républicaine de l'égalité, fondée sur l'idée citoyenneté et non égalité fondée sur une conception communautariste. L'amendement n°1 a été rejeté par un vote conjoint des groupes Verts, Front national, UMP et Communiste et alternatif, le second a recueilli la majorité.

Amendements déposés par le groupe MRC sur l'article 4 du rapport-cadre sur la démocratie de participation en Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

L'égalité des droits est un principe fondamental de la République française. A ce titre, nous souhaitons voir réaffirmé ce caractère républicain qui fonde l'égalité des droits, dans la dénomination du Conseil Régional de l'Egalité. Dans le même esprit républicain, la notion de « promotion » de la diversité nous semble inappropriée. Nous souhaitons voir affirmé le respect de la diversité, qui doit tendre à la promotion du vouloir vivre ensemble.

AMENDEMENT N° 1

Dans la délibération, art.4 (page 32) :
Ajouter : « républicaine » au titre : **Conseil Régional de l'Egalité Républicaine.**

AMENDEMENT N° 2

Dans la délibération, art.4 :
Remplacer « promotion de la diversité » par « respect de la diversité ».

Communiqué de presse du groupe MRC

Ce communiqué fait suite au débat sur le rapport « cadre » pour une démocratie de participation en Ile-de-France. Ce rapport préconise un Conseil régional de l'Egalité regroupant des associations engagées dans la défense de l'égalité et dans la lutte contre les discriminations. Le MRC a proposé un amendement visant à renommer ce Conseil « Conseil régional de l'Egalité Républicaine ». Le groupe des Verts est intervenu pour s'opposer à cet amendement au motif que le terme « républicain » excluait des catégories d'individus. Il a été soutenu dans son vote contre notre amendement par le FN, les communistes et alternatifs et l'UMP.

Communiqué de Guillaume Vuilletet, président du Groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

Quand le mot « républicain » pose question...

Lors du vote de la délibération sur la « démocratie de participation en Ile-de-France », les groupes Verts, communistes et alternatifs, Front National et UMP ont voté ensemble contre un amendement proposé par le groupe Mouvement Républicain et Citoyen (MRC).

Cet amendement visait à modifier la dénomination du « Conseil Régional de l'Egalité » en proposant la dénomination « Conseil Régional de l'Egalité Républicaine ».

Le Président du Conseil régional Jean-Paul Huchon et les élus PS et PRG ont soutenu cet amendement.

S'est alors constituée une curieuse coalition au nom d'une suspicion aberrante quant au sens du mot « républicain ». Le groupe Verts a annoncé son intention de voter contre cet amendement. Le groupe « communistes et alternatifs » l'a soutenu à rebours de son Histoire. L'UMP a embrayé sans explication.

Finalement, le Front National, cohérent avec sa position anti-républicaine traditionnelle, a trouvé dans cet épisode des alliés bien précieux pour rejeter cet amendement.

Les débats en cours, sur la laïcité par exemple, montrent comment un terme peut être détourné. En demandant cette précision, le MRC souhaitait détruire toute ambiguïté, en particulier sur une vision communautariste et donc dénaturée de l'égalité.

Qu'elles soient motivées par une forme de légèreté, par l'oubli de ce qu'est la République ou par la volonté cachée de la réduire, ces questions révèlent l'état de dégénérescence du débat public.

Comment s'étonner dans cette confusion et cette faiblesse, que les fondamentalistes de tout poil avancent sans vergogne et sans résistance ?

Le MRC maintient son souhait de voir le Conseil régional promouvoir une égalité républicaine qui garantit l'épanouissement des individus, contre la montée des communautarismes.



LETTRE OUVERTE DE RACHID ADDA A ROBERT PENALVA, DIRECTEUR DE LA POSTE DU VAL D'OISE, REMISE LORS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE ET TERRITORIALE DU VAL D'OISE DU 15 NOVEMBRE 2004

Monsieur le Directeur,

Votre courrier en date du 25 août 2004, relatif à la Commission Départementale de la présence Postale et Territoriale du Val d'Oise (CDPPT 95) a retenu toute mon attention en tant qu'élu mais aussi en tant qu'usager. Vous y évoquez avec conviction la CDPPT 95 comme « élément fondamental dans la concertation que la Poste entend développer avec les Elus (...) et qu'elle sera l'occasion de présenter les enjeux auxquels la Poste est actuellement confrontée et d'en analyser les concrétisations locales afin de permettre à La Poste de rester une entreprise de service public adaptée aux besoins de ses clients particuliers et entreprises. »

La Poste constituant, en effet, l'un des premiers services de proximité en France et en Europe, je tenais à saluer le travail de la CDPPT 95, qui devra à l'évidence jouer un rôle plus important à l'avenir.

Toutefois les inquiétudes quant à l'évolution de la Poste demeurent au moment où l'on assiste à une conjonction entre le désengagement massif et revendiqué de l'Etat et à une attaque en règle des services publics par l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union Européenne via l'Accord Général du Commerce et des Services et la Constitution entérinée dernièrement à Rome.

Si elle doit s'adapter aux modes de vie et de consommation de ses clients, sa présence au niveau local doit être renforcée et sa forme administrative et juridique garantie. La forme d'organisation nationale de la Poste est primordiale puisqu'elle traduit et détermine à la fois les priorités et la faisabilité d'un aménagement du territoire équitable. Cette évolution ne doit, en aucun cas, se faire au détriment du maillage territorial constitué par les bureaux de poste de plein exercice (proposant tous les services).

Nous sommes nombreux à penser que le statut public est le plus apte à garantir dans la durée les missions de services publics. Plus généralement, la privatisation, larvée ou assumée, des entreprises publiques signifie toujours que les investissements, socialement nécessaires mais sans rentabilité économique immédiate, sont sacrifiés et que les services de qualité sont réservés à certaines portions du territoire et à certaines fractions de la population.

Sur un total de 17000 points de contact, près de la moitié des 12000 bureaux de plein exercice du réseau grand public sont menacés de disparition. Le redéploiement des services postaux à la faveur de certains commerçants entraîne la mise en cause des missions de service public notamment par une surfacturation des prestations, une remise en cause de la confidentialité des

comptes bancaires, un manque de formation et la précarisation des emplois.

La Poste a déjà entamé une évolution vers la privatisation, puisque près d'un employé sur trois est aujourd'hui un contractuel (sans parler de l'utilisation de vacataires pendant les vacances scolaires), entraînant une baisse de la qualité du service rendu : la lettre sous 24 heures (J+1) est aujourd'hui de fait un vieux souvenir pour un nombre croissant de nos concitoyens.

Défendre les services publics, c'est défendre l'idée que chaque citoyen puisse disposer, où qu'il habite et quelle que soit sa situation personnelle, des services qui lui sont nécessaires. J'ai pris bonne note en ce sens du programme « RAVIVER 4000 » qui vise à rénover 4000 bureaux de poste d'ici 2007, dont de nombreux dans le Val d'Oise.

A ce titre, la Poste doit jouer pleinement son rôle dans l'aménagement du territoire et en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines sensibles où l'on pourrait être tenté par renoncement, par idéologie ou par seule logique de rentabilité pure, à affaiblir l'offre en services publics de qualité en lui substituant un service universel, qui n'est rien d'autre qu'un service minimum garanti.

Il est donc important que vous répondiez à des questions légitimes : quelle logique inspire réellement la restructuration de La Poste ? Cette logique, notamment à travers la création programmée de la Banque Postale, sera-t-elle compatible avec un aménagement du territoire soucieux de réduire les inégalités spatiales et sociales ? Quel plan d'action comptez-vous mettre en place pour assurer la continuité du service public dans le Val d'Oise et en particulier dans l'Est du département et dans les zones rurales souffrant d'un déficit de service public.

Ces remarques ne sont nourries d'aucune revendication partisane. En plus d'être alimentées par une expérience personnelle d'usager de tous les services de La Poste, elles sont le résultat d'une expérience collective qui entend confirmer les services publics dans leur rôle de producteur de lien social et de citoyenneté.

Le conseil d'Etat a précisé d'ailleurs « qu'à l'origine de tout service public se trouve un besoin reconnu par la collectivité que l'initiative privée ne parvient pas à satisfaire ».

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer et d'entendre vos propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rachid ADDA
Conseiller Régional d'Ile de France
Membre de la CDPPT Val d'Oise